

JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

20 JUIN 2020

Mobilisation des associations engagées auprès des réfugiés

Qu'est-ce qu'un RÉFUGIÉ ?

« Toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa RACE, sa RELIGION, sa NATIONALITÉ, son APPARTENANCE à un certain groupe social ou ses OPINIONS POLITIQUES et qui ne peut se réclamer de la protection de son pays. »

Article 1er A2 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951.



De nombreuses raisons poussent les personnes, parfois au péril de leurs vies, à quitter leur pays, leurs familles, leur travail : expulsions, annexions, guerres, discriminations de toutes sortes, dictatures ou répression de nature politique...

Les chiffres du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR)

Le monde connaît actuellement des records historiques de déplacements de population, puisque **70,8 millions de personnes** ont été forcées de fuir leur foyer, soit un chiffre sans précédent, deux fois plus qu'il y a 20 ans !

Parmi elles, presque **25,9 millions sont des réfugiés** (au sens de la Convention de Genève) dont plus de la moitié a **moins de 18 ans ou sont des femmes**.

- Près de **9 personnes réfugiées sur 10 sont accueillies dans les pays pauvres ou en développement**, pour la plupart limitrophes de leur propre pays.
Ainsi, le Liban et la Jordanie, sont les deux pays qui accueillent actuellement le plus grand nombre de réfugiés pour 1 000 habitants, ils représentent près de 30% de la population du Liban, soit plus d'un million de personnes.
- **En France, entre 30 et 35 000 demandes d'asile sont accordées** chaque année -pour 120 000 à 130 000 demandes – et une population totale de plus de 66 millions d'habitants.

On l'oublie souvent, mais les réfugiés contribuent au développement économique, scientifique, culturel... des pays où ils vivent. En France, plusieurs d'entre eux sont célèbres : Marie CURIE, Marc CHAGALL, Maria CASARES, Rudolph NOUREEV, Wajdi MOUAWAD

Les réfugiés palestiniens

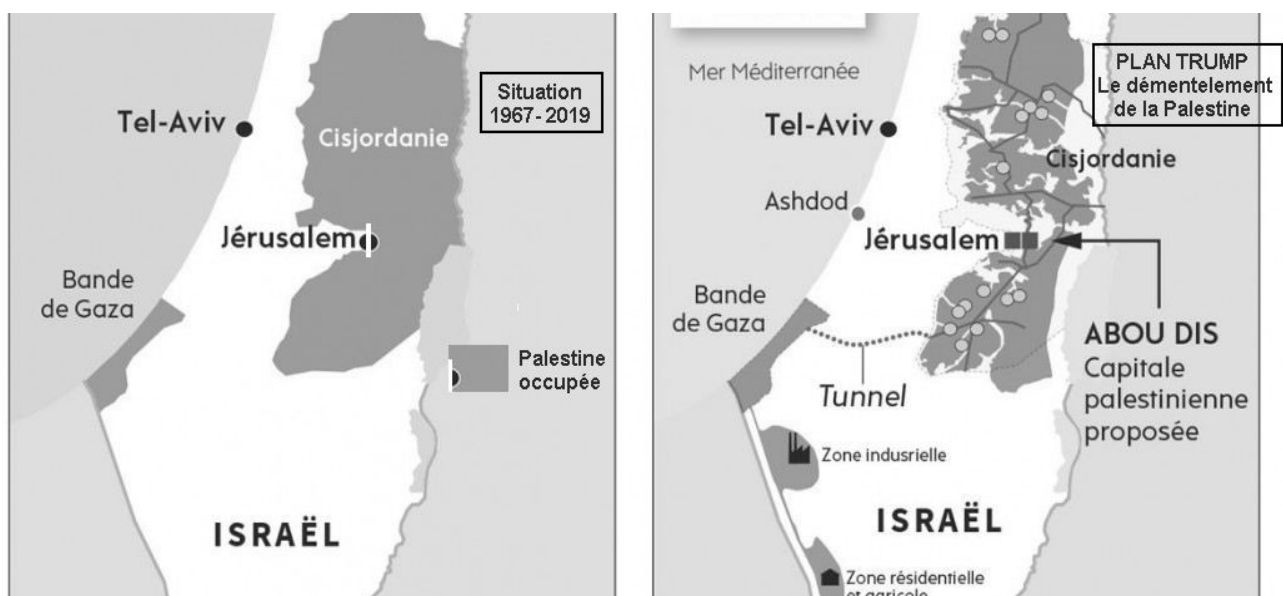
Ils ont un **statut spécial**, créé en 1949 par la Résolution 194 de l'ONU, qui reconnaît « qu'une solution durable à la question des réfugiés palestiniens passe par un droit au retour ». Devant le refus d'Israël, cette résolution reste non appliquée à ce jour.

En 1950, une agence de l'ONU (UNRWA) a été créée pour apporter une aide humanitaire (principalement santé et éducation) à ceux des réfugiés qui vivent en Syrie, au Liban, en Jordanie, en Cisjordanie ou à Gaza.

Qui sont les réfugiés palestiniens ? Toute personne dont le lieu de résidence habituel était la Palestine (aujourd'hui Israël et les territoires palestiniens occupés) entre le 1er juin 1946 et le 15 mai 1948, et qui a perdu à la fois son domicile et ses moyens de subsistance en raison du transfert forcé de la population (ou nettoyage ethnique) entrepris dans le but d'établir l'État d'Israël. La définition de réfugié de l'UNRWA inclut également les descendants des réfugiés de 1948. Certains sont déplacés à l'intérieur des Territoires occupés, (à Gaza, 75% de la population est réfugiée ou descendante de réfugiés) d'autres vivent dans les pays voisins (Jordanie, Liban, Syrie), d'autres ont émigré en Europe ou aux Etats-Unis.

Selon les estimations, 7,9 millions de Palestiniens sur 12,7 millions seraient réfugiés.

Le processus d'annexion de la Vallée du Jourdain annoncé par le gouvernement israélien et encouragé par le Plan Trump va encore compliquer la vie des Palestiniens. Ce plan vise en outre à faire disparaître le statut de réfugié et supprimer l'UNRWA.



Pour aller plus loin : des sites pour s'informer, s'engager, militer...

- L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés – France : <https://www.unhcr.org/fr/>
- La Cimade : Lutter contre les préjugés sur les migrants : <https://www.lacimade.org/publication/petit-guide-lutter-contre-les-prejuges-sur-les-migrants/>
- Amnesty International : <https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants>
- Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine : <https://plateforme-palestine.org/>
- AFPS : <https://www.france-palestine.org/Questions-Reponses-Ce-que-vous-avez-besoin-de-savoir-a-propos-des-refugies>

Plateforme 44 des ONG pour la Palestine : Association France Palestine Solidarité, Pays de Loire Gaza Jérusalem, MRAP - Nantes et St-Nazaire Comité Palestine Israël Pays de Châteaubriant, Ligue des Droits de l'homme, CIMADE, CCFD-Terre solidaire 44, Artisans du monde-Nantes et St-Nazaire, UJFP (Union juive française pour la paix) ABJC (Ass. Bouguenais Jumelage Coopération), Les Amis d'Abu-Dis Solidarité Palestine (Rezé) CSPRN (Comité Solidarité Palestine Région nazairienne).ATTAC44
Observateur : ACAT (Actions des chrétiens pour l'abolition de la torture)

Contacts AFPS44 afpsnantes@wanadoo.fr – CIMADE 44 nantes@lacimade.org

Publié par nos soins le 19 juin 2020 – ne pas jeter sur la voie publique .